

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-3/05

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AGISSON Jean-Claude

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Lignes conventionnées : Projets de convention et d'avenant.

- Réseaux de transport " Si t'bus " de la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne,
- " Sol'R " du secteur du Val Bréon et de Tournan-en-Brie,
- " STIGO " des communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir,
- " Pays créçois " de la Communauté de communes du Pays créçois,
- " Pep's " des secteurs III et IV de Marne-la Vallée.

Quatre projets de convention d'une année sont proposés relatifs au réseau de transport « Si t'bus » desservant les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault, au réseau de transport « Sol'R » du secteur du Val Bréon et de Tournan-en-Brie, au réseau " STIGO " des communes de Gretz et Ozoir et au réseau Pep's des secteurs III et IV de Marne-la Vallée, et d'autre part un projet d'avenant à la convention initiale du 20 novembre 2007 du réseau du Pays créçois. La participation financière annuelle du Département pour les réseaux « Si t'bus », « Sol'R » et " STIGO " s'élèverait respectivement à 278 884 €, 83 061 € et 3 953€ soit 50 % des déficits d'exploitation de ces réseaux. Concernant le réseau Pep's la participation financière annuelle du Département serait comme les années précédentes forfaitaire et s'élèverait à 310 000 €. Enfin concernant le réseau du Pays créçois, la participation financière annuelle du Département serait plafonnée à 50 % du déficit validé, soit 86 740 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU la convention initiale du 20 novembre 2007 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté de communes - réseau du Pays créçois,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Article 1** : d'approuver le projet de convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne – réseau de Transport « Si t'bus », joint en annexe 1 à la présente délibération,
- **Article 2** : d'approuver le projet de convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département, de la Communauté de communes du Val Bréon, de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres et de la Commune de Tournan-en-Brie – réseau de Transport « Sol'R », joint en annexe 2 à la présente délibération,
- **Article 3** : d'approuver le projet de convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et du Syndicat STIGO – réseau de Transport « STIGO », joint en annexe 3 à la présente délibération,
- **Article 4** : d'approuver le projet de convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département - réseau de Transport « Pep's », joint en annexe 4 à la présente délibération,
- **Article 5** : d'approuver le déficit validé du réseau du « Pays créçois » d'un montant de 173 479 € pour le quatrième exercice d'exploitation (septembre 2010 – août 2011) et le plafonnement de la participation financière du Département à hauteur de 86 470 €,
- **Article 6** : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention initiale du 20 novembre 2007 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté de communes – réseau de Transport du « Pays créçois » joint en annexe 5 à la présente délibération,
- **Article 7** : d'autoriser le Président du Conseil général à les signer au nom du Département,
- **Article 8** : les crédits seront imputés sur le domaine « Transport publics », opération « participations lignes conventionnées ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ